

## EO6 L'engagement en contexte multinational

Auteur : BERNARD Renaud

Date : 2003

Comité International de la Croix Rouge (CICR)

Après avoir tracé l'historique et les buts de cette organisation, M. CORTHESEY a posé la problématique de la cohabitation entre les ONG et les forces armées sur le terrain.

La cohabitation entre les acteurs civilo-militaires et les organisations humanitaires a longtemps été conflictuelle. Aujourd'hui ces entités travaillent de manière conjointe, au quotidien sur les théâtres.

Lorsque les missions sont bien distinctes, lors des engagements armés par exemple, il y a peu de problèmes. En revanche, lorsque les armées mettent en place des moyens humanitaires, l'expérience démontre qu'il y a confusion dans l'esprit des populations secourues entre les ONG sans mandat politique et les forces armées appliquant une directive gouvernementale ou internationale. Cette confusion nuit à l'image de neutralité des ONG.

Aussi est-il nécessaire d'entretenir une réelle coopération entre les armées et les ONG tout en préservant l'indépendance et la neutralité des ONG.

Médecin du Monde

A partir de l'exemple de la Tchétchénie, et de l'engagement de l'armée RUSSE dans une action civilo-militaire, M. DATO démontre la nécessaire indépendance des ONG à l'égard des forces militaires gouvernementales pourtant chargées de leur protection.

Ainsi la logique militaire est différente de la logique humanitaire. Toutefois, ces deux logiques doivent converger dans une coopération indispensable.

Handicap International

M. GONZAL a souligné que son organisation a fait 20 ans d'action en faveur de victimes. En 2001 et début 2002 des opérations de déminage ont été menées dans 76 pays et régions ; 90 pays dans le monde sont touchés par le problème des mines et des engins non explosés.

Il privilège des solutions locales (employés locaux, matériaux régionaux) pour faire des missions de réparation, d'intervention, et d'intégration. Il a affirmé une coopération étroite entre handicap international et les forces militaires, par exemple, la plupart des renseignements concernant des emplacements de mines provient de sources militaires. De plus la majorité des employés sont des ex-militaires.

Action Contre la Faim

Après avoir rappelé les principes de neutralité, d'indépendance et d'impartialité qui sont inhérents à toute ONG, M. GONNET a souligné l'incompatibilité entre l'action conduite par les forces armées et celle des organisations

humanitaires. Comme cela a été cité supra, lorsque les armées mènent des opérations humanitaires, cela est source de confusion chez les populations. Par voie de conséquence les ONG sont parfois prises à partie, accusées d'appliquer une politique au titre d'un gouvernement ou d'une représentation internationale.

En effet l'action militaire donne un aspect politique à l'action humanitaire alors que cette dernière doit rester neutre. Toutefois, la présence militaire reste souvent indispensable aux cotés des ONG pour restaurer la sécurité. Ainsi la conclusion tient en trois points :

- 1) Les forces armées ne sont pas faites pour se consacrer au problème humanitaire ;
- 2) L'action humanitaire n'est pas conduite pour régler des conflits, c'est le rôle de l'action politique ;
- 3) Enfin, les ONG doivent préserver leur indépendance et leur neutralité à l'égard des forces armées, tout en favorisant les discussions et les échanges d'informations.

Questions :

- 1) De par leur financement, comment les ONG peuvent rester neutres et impartiales ?

La neutralité réside dans le choix des bailleurs de fonds et dans l'utilisation des fonds. La transparence est de rigueur, car l'ONG doit rendre compte du moindre sous dépensé. Toutefois, elle reste libre de la mission et du mandat qu'elle se fixe.

- 2) Le besoin de fond ne conduit-il pas les ONG à choisir des théâtres d'intervention médiatique pour récolter plus de fond ?

C'est vrai. Toutefois, cela doit être nuancé. En effet une partie des fonds récupérés pour une action est reversée dans un fond commun pour entreprendre une autre action dans une zone géographique moins médiatisée.

- 3) La volonté de voir les armées abandonner les actions humanitaires pour éviter la confusion des genres n'est-elle pas issue de la crainte de voir une concurrence dans un domaine qui est la raison d'être des ONG ?

Non, ce n'est pas le cas. La confusion des genres existe réellement. Beaucoup de membres d'ONG ont été pris pour cible ou pris en otage pendant leur mission parce que les partisans ne croyaient pas en leur neutralité et les confondaient avec les militaires mandatés par les Nations unies ou l'Union Européenne.